

Questions-réponses / Enquête ArcelorMittal au Liberia

12 octobre 2026

[Réponses ArcelorMittal France et Liberia](#)

[Questions ArcelorMittal Liberia](#)

[Questions ArcelorMittal France](#)

[Questions Gouvernement du Libéria](#)

Réponses ArcelorMittal France et Liberia

Concernant vos approvisionnements en minerai de fer

1. **Quels sont les principaux pays qui fournissent du minerai de fer aux aciéries de Dunkerque et Fos-sur-Mer depuis 2020 ?**
2. **D'après nos informations, ArcelorMittal a importé à Dunkerque et Fos-sur-Mer un total de 12,7 millions de tonnes de minerai de fer en provenance du port de Buchanan, au Libéria, entre janvier 2020 et août 2026. Confirmez-vous cette information ?**

Réponse commune pour 1 et 2 :

Nos sites de Dunkerque et de Fos-sur-Mer sont approvisionnés en minerai de fer à partir de plusieurs sources, y compris la mine d'ArcelorMittal au Liberia. Conformément à notre politique, nous ne divulguons pas les listes détaillées des sources d'approvisionnement, des fournisseurs ni des volumes concernés, ces informations étant commercialement sensibles.

3. **D'après plusieurs expert·es que nous avons consulté·es, le minerai de fer extrait puis concentré par ArcelorMittal au Libéria n'est pas de qualité « DRI-grade », et ne peut donc être in fine réduit en briquettes HBI utilisables dans un four à arc électrique. Confirmez-vous cette information ?**

Voir plus bas, question 11.

4. Selon nos calculs, ArcelorMittal s'est vu attribuer un total de 244 millions d'euros d'aides par l'État français depuis 2012 spécifiquement fléchées vers la transition écologique de ses process industriels. Confirmez-vous ce montant ?

La liste des aides financières que vous avez partagée lorsque nous avons demandé des détails représente un montant total de 241 millions d'euros, dont 221 millions d'euros (soit 92 % du total) sont liés à un projet de four électrique à arc (EAF) sur notre site de Fos-sur-Mer.

Il est important de noter que ce projet est actuellement à l'étude et n'a pas encore été confirmé par ArcelorMittal. L'aide financière concernée ne sera versée, de manière échelonnée, par l'État français que si, et lorsque, nous construirons et mettrons en service cet EAF, et à condition qu'il respecte les critères de performance définis qui le rendront éligible à ce soutien.

Il serait donc erroné d'inclure parmi les aides financières déjà attribuées ce montant de 221 millions d'euros.

5. En 2020, ArcelorMittal annonce son ambition d'atteindre la neutralité carbone en 2050. Dans les mois qui suivent, vous annoncez la construction de cinq fours à arc électrique et d'unités de réduction directe du minerai de fer sur le sol européen. À la date d'aujourd'hui, un seul projet de four à arc électrique subsiste, sur le site de Dunkerque. Comment expliquez-vous ces renoncements successifs ? Comment comptez-vous atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 malgré tout ?

Nous continuons à considérer la filière DRI-EAF (unité de réduction directe + four électrique) comme une voie potentielle de long terme pour une décarbonation profonde. Toutefois, les projets annoncés il y a quelques années en Belgique, en France, en Allemagne et en Espagne reposaient sur des conditions qui ne se sont pas encore matérialisées : la disponibilité d'hydrogène vert à grande échelle et à un coût compétitif.

L'hydrogène vert demeure extrêmement coûteux en Europe et n'est pas disponible dans les volumes dont nous avons besoin. Par ailleurs, la phase de transition, durant laquelle le DRI fonctionnerait au gaz naturel avant de basculer vers l'hydrogène, se heurte également à un obstacle structurel : les prix du gaz en Europe sont nettement plus élevés que dans les

régions concurrentes, et extrêmement volatils. Ils sont actuellement huit fois supérieurs à ceux observés aux États-Unis, ce qui compromet la compétitivité d'une production de DRI basée sur le gaz.

À ArcelorMittal Dunkerque, la prise de décision finale d'investissement dans un four électrique a été rendue possible grâce à la convergence de plusieurs facteurs favorables :

- Un contrat d'électricité de long terme compétitif avec EDF ;
- La mise en place du MACF (CBAM) et le renforcement des mesures de défense commerciale (TRQ) ;
- Une prise en charge de 50 % du coût du projet au titre des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) en France.

Ces conditions, qui ne sont pas toutes réunies ailleurs en Europe et dépendent fortement des spécificités locales, ont collectivement apporté la visibilité économique et réglementaire nécessaire pour permettre le lancement du projet.

S'agissant de nos objectifs, notre ambition d'atteindre le zéro émission nette d'ici 2050 reflète une trajectoire de long terme et demeure potentiellement réalisable si la maturité des technologies progresse plus rapidement et si des seuils déterminants sont atteints concernant les intrants critiques, notamment le coût et la disponibilité de l'électricité décarbonée.

Notre objectif à court terme, qui vise une réduction pouvant aller jusqu'à 10 % de nos émissions d'ici 2030, reflète quant à lui ce que nous sommes en mesure de réaliser de manière réaliste compte tenu des limites actuelles des politiques publiques, des conditions de marché et des infrastructures disponibles.

Concernant vos approvisionnements en charbon

- 6. En avril 2026, ArcelorMittal France a publié un communiqué en réaction à l'article publié par Disclose sur la mine de charbon de Moatize, au Mozambique, qui a approvisionné l'aciérie de Dunkerque. Le groupe ArcelorMittal a-t-il réalisé une nouvelle évaluation des risques de la mine depuis la publication de cet article ? Si oui, quel en a été le résultat ?**

- 7. Ce même communiqué indiquait : « nous sommes en contact avec Jindal Global Trading au sujet des signalements de niveaux élevés de PM2,5 et des problèmes de santé associés. Nous fournirons une information actualisée le cas échéant sur ce sujet le moment venu, une fois nos échanges avec Jindal Global Trading achevés. » Le groupe Jindal Global Trading vous a-t-il fourni des mesures actualisées de PM2,5 au sein et aux abords de la mine depuis cette date ?**

Réponse commune pour 5 et 6 :

Comme indiqué précédemment, conformément à nos procédures internes, une diligence raisonnable a été réalisée à la mi-2023 concernant ce fournisseur. Cette évaluation n'a identifié aucun point critique ou négatif : aucun risque significatif, aucune alerte ni constat défavorable n'ont été relevés sur la base des informations disponibles à ce moment-là.

Dans le cadre de cette évaluation, Vulcan Commodities DMCC (aujourd'hui Jindal Global Trading) a également accepté le Code d'ArcelorMittal pour l'approvisionnement responsable, disponible à l'adresse suivante :

<https://corporate-media.arcelormittal.com/media/chql5dvv/responsible-sourcing-guide.pdf>.

ArcelorMittal a depuis réalisé une mise à jour de l'analyse des risques, en utilisant l'outil d'évaluation des risques actuel ainsi qu'un outil de veille supplémentaire axé sur les critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance). Aucun de ces outils n'a fait remonter d'alerte concernant les niveaux de particules fines PM2,5 ni de préoccupations relatives à la santé des salariés ou des communautés locales.

Par ailleurs, Jindal Global Trading travaille avec des auditeurs externes à la réalisation d'un audit complet, indépendant et couvrant les aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) de la mine de Moatize. Les mesures les plus récentes seront disponibles une fois cet audit achevé.

- 8. La mine de Moatize a-t-elle été exclue de la chaîne d'approvisionnement du groupe ArcelorMittal France ?**

Oui : à ce jour, ArcelorMittal n'achète aucun charbon provenant de la mine de Moatize, au Mozambique.

Questions adressées directement à ArcelorMittal au Liberia

9. How many tonnes of iron ore did ArcelorMittal Liberia export from Buchanan in 2026?

En année pleine 2026, ArcelorMittal devrait exporter environ 18 millions de tonnes depuis Buchanan au Liberia.

10. According to our data, ArcelorMittal Liberia exported 12.7 million tonnes of iron ore to two ArcelorMittal steelworks in France (Dunkirk and Fos-sur-Mer) between January 2020 and August 2026. Can you confirm this figure?

Voir la réponse apportée aux questions 1 et 2 ci-dessus

11. According to several experts we have consulted, the iron ore currently being mined and concentrated by ArcelorMittal in Liberia is not of 'DRI-grade' quality, and therefore cannot be reduced into HBI briquettes for use in an electric arc furnace. Can you confirm this is the case?

ArcelorMittal Liberia extrait et transforme du minerai de fer afin de produire du concentré de minerai de fer et des fines de frittage destinés à l'industrie sidérurgique.

L'entreprise a achevé la construction de son projet d'expansion de phase II et se trouve actuellement dans la phase de montée en puissance de ses installations, augmentant sa capacité de production de cinq millions de tonnes de minerai à expédition directe (DSO) à 20 millions de tonnes par an de concentré de minerai de fer et de fines de frittage. Cette expansion a également permis d'améliorer la qualité des produits, rendant possible la production de minerais de fer à plus haute teneur et à plus forte valeur ajoutée.

Au cœur de cette expansion se trouve un concentrateur de dernière génération, l'une des plus grandes et des plus avancées installations d'enrichissement du minerai de fer en Afrique sur le plan technologique. Grâce au processus d'enrichissement, ce concentrateur améliore la qualité du minerai afin de produire un concentré de minerai de fer à haute teneur.

12. In March 2026, ArcelorMittal Liberia acknowledged in a letter addressed to several local communities in Nimba County that it had compensated "22.1%" of the farmers in the Tokadeh Sterilisation Area Drilling (TSAD), even though many

of them have been eligible for compensation for several years. How many farmers are there in this area? How does ArcelorMittal Liberia explain such a delay in compensation payments?

13. What proportion of farmers had received compensation by 1st October 2026?

Réponse commune pour 12 et 13 :

Le programme de compensation lié aux forages de la zone de stérilisation de Tokadeh (Tokadeh Sterilisation Area Drilling - TSAD) concerne plus de 700 personnes.

Toutes les personnes devant être indemnisées l'ont été. Toute demande complémentaire fera l'objet d'une enquête et, le cas échéant, d'une indemnisation conformément à la procédure de réinstallation d'ArcelorMittal Liberia.

La zone TSAD englobe différents types de demandes d'indemnisation portant sur les cultures, les biens et les droits d'usage des terres. Dans le cadre de ce processus, ArcelorMittal Liberia a dû procéder à des vérifications approfondies concernant la localisation des biens, leur propriété au regard du bornage des terrains, ainsi que leur évaluation, de même que celle des cultures, et l'éligibilité des demandeurs. Dans certains cas, les questions relatives au régime foncier, à la propriété, à l'occupation des terres ou à l'étendue des biens revendiqués nécessitent des examens et validations complémentaires.

Reconnaissant l'importance d'un processus juste et crédible, le gouvernement du Liberia a participé aux travaux de vérification et contribué à l'identification de solutions durables conciliant les intérêts et les droits des populations locales avec les droits de concession et les exigences opérationnelles de l'entreprise.

L'indemnisation des personnes concernées est donc soumise à un processus structuré de vérification, de contrôle qualité, de dialogue avec les parties prenantes et de gestion des réclamations, conçu pour garantir des résultats exacts, équitables et transparents.

Les principaux éléments de ce processus comprennent :

- La vérification et le rapprochement des inventaires de cultures et de biens afin de garantir que les indemnisations reposent sur des données exactes et validées

- La validation des calculs d'indemnisation au regard des barèmes applicables du ministère de l'Agriculture et de la politique d'ArcelorMittal Liberia relative à l'indemnisation des cultures et à la location des terres
- Des examens de cohérence et d'équité visant à garantir un traitement juste et équitable entre des situations comparables
- La vérification des droits de propriété, d'occupation et des régimes fonciers lorsque ceux-ci peuvent avoir une incidence sur l'éligibilité ou les droits à indemnisation
- Un dialogue continu avec les personnes affectées et les représentants des communautés, notamment par l'examen des préoccupations, des demandes complémentaires et des réclamations au travers des mécanismes établis.

Ces garanties sont essentielles pour assurer que les indemnisations sont versées sur la base d'informations vérifiées et de droits légitimes, tout en offrant à toutes les personnes concernées la possibilité de soulever des préoccupations, d'obtenir des éclaircissements et de faire examiner leurs demandes dans le cadre d'un processus transparent.

14. The Land Rights Act of 19 September 2018 stipulates that, in the case of the extraction of underground mineral resources, “Free, Prior and Informed Consent (FPIC)” must be obtained from customary landowners before the land is used above ground. We have received a number of accounts, supported by photographs and videos, from residents of Bonla and Gbarpa villages showing bulldozers belonging to ArcelorMittal’s subcontractors destroying customary lands without prior notice. What is your response to this?

ArcelorMittal Liberia prend très au sérieux toute préoccupation concernant l'accès aux terres, les usages fonciers coutumiers ou les impacts sur les communautés. L'entreprise s'engage à respecter les exigences de la loi libérienne sur les droits fonciers (*Land Rights Act*) et applique les principes du consentement libre, préalable et éclairé (*Free, Prior and Informed Consent*, FPIC) dans le cadre de ses processus d'accès aux terres et de dialogue avec les communautés.

ArcelorMittal Liberia n'autorise aucune activité de défrichement en dehors de ses procédures établies en matière d'accès aux terres, de consultation, d'indemnisation et

d'obtention des autorisations requises. Toute allégation selon laquelle ces exigences n'auraient pas été respectées est prise au sérieux et fait l'objet d'un examen.

Avant tout accès à des terrains dans le cadre de ses projets, ArcelorMittal Liberia engage un dialogue avec les utilisateurs des terres et les communautés concernés, réalise lorsque nécessaire des inventaires des biens et des cultures, et formalise les modalités d'indemnisation et d'utilisation des terres au moyen d'accords documentés conclus avec les parties affectées. Les entreprises prestataires et sous-traitantes sont tenues d'opérer conformément aux normes, procédures et obligations légales d'ArcelorMittal Liberia.

S'agissant des allégations concernant Bonla et Gbarpa, ArcelorMittal Liberia examine actuellement les préoccupations soulevées dans le cadre de ses mécanismes établis de dialogue communautaire et de gestion des réclamations. Lorsque des préoccupations sont exprimées par des membres des communautés, celles-ci font l'objet d'enquêtes et sont traitées conformément aux procédures en place. L'entreprise demeure engagée à poursuivre le dialogue avec les parties prenantes concernées si de nouvelles préoccupations venaient à être soulevées.

ArcelorMittal Liberia considère qu'un mécanisme efficace de gestion des réclamations est essentiel au respect des droits humains et au maintien d'une relation de confiance avec les communautés concernées. Le renforcement de ce dispositif demeure une priorité majeure et fait l'objet d'une attention particulière de la part tant de la direction des sites que de la direction du groupe. Pour soutenir cet engagement, ArcelorMittal Liberia a élaboré un guide complet de gestion des réclamations, accessible au public, et exploite un système centralisé de gestion des réclamations bénéficiant d'une supervision au niveau de l'entreprise et de mécanismes d'escalade impliquant les fonctions Relations communautaires, Ressources humaines, Juridique, Sécurité et Développement durable. Des procédures spécifiques sont prévues pour enquêter sur les réclamations complexes, sensibles ou fortement médiatisées.

Au cours des dernières années, ArcelorMittal Liberia a considérablement renforcé ses activités de sensibilisation et de dialogue avec les communautés afin d'améliorer la connaissance, l'accessibilité et l'utilisation du mécanisme de réclamation. Consciente de l'importance d'un examen indépendant, l'entreprise a également mandaté une évaluation indépendante du dispositif afin d'en analyser l'accessibilité, l'efficacité, la crédibilité, la transparence et la capacité à apporter des réparations conformes aux meilleures pratiques

internationales, y compris aux critères d'efficacité définis par les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

L'entreprise reste pleinement engagée à examiner attentivement les recommandations et préoccupations exprimées dans le cadre des processus de dialogue avec les parties prenantes. L'objectif de cette évaluation indépendante est de garantir que les points de vue des communautés, y compris les préoccupations relatives à la manière dont les réclamations sont déposées, enregistrées, examinées et résolues, soient analysés de manière objective et pris en compte dans les recommandations d'amélioration.

ArcelorMittal Liberia demeure engagée dans un processus rigoureux d'évaluation indépendante, d'enquête lorsque cela est approprié, de résolution des problèmes, de réparation des préjudices et de dialogue transparent avec les parties prenantes concernant les mesures prises pour renforcer le mécanisme de réclamation et accroître la confiance des communautés dans son efficacité.

Depuis 2008, ArcelorMittal Liberia a versé plus de 22 millions de dollars américains d'indemnités liées aux cultures, aux infrastructures et aux baux fonciers. L'entreprise n'a procédé à aucun déplacement physique involontaire de communautés dans le cadre de ses activités et continue de dialoguer directement avec les parties prenantes concernées sur les questions d'accès aux terres, d'indemnisation et de restauration des moyens de subsistance.

ArcelorMittal Liberia reconnaît également l'importance de la protection des moyens de subsistance des communautés, du patrimoine culturel et de l'environnement. Ses programmes comprennent notamment la gestion de la biodiversité, des initiatives de reboisement, le suivi de la qualité de l'eau, des mesures de soutien à la restauration des moyens de subsistance ainsi qu'un dialogue continu avec les communautés afin d'identifier et de traiter les préoccupations liées à l'utilisation des terres, aux activités agricoles et aux sites présentant une importance culturelle.

ArcelorMittal Liberia reste déterminée à dialoguer de manière transparente avec les communautés, à traiter les préoccupations au moyen de ses procédures établies et à veiller à ce que toute question soulevée soit examinée et traitée de manière appropriée, conformément à ses obligations légales et à ses engagements en faveur de pratiques minières responsables.

15. In August 2026, ArcelorMittal Liberia was fined US 400,000 by the Liberian Environmental Protection Agency (EPA), along with reparations of US 100,000. This fine follows two other similar penalties imposed by the EPA since 2022, notably for water pollution. Given that the EPA has observed discharges of mining sediments into the water on several occasions in the vicinity of your mining operations, what measures have you taken to prevent further damage? Have you compensated the residents affected by the pollution? If so, in what way have they been compensated and how much have they received in compensation payments?

ArcelorMittal Liberia reconnaît les préoccupations soulevées concernant les rejets de sédiments associés à ses activités minières et prend ces questions très au sérieux. L'entreprise coopère pleinement avec l'Agence de protection de l'environnement (EPA) et les autres autorités compétentes afin d'enquêter sur ces incidents et d'identifier à la fois leurs causes et les mesures correctives appropriées.

Afin de réduire le risque de futurs rejets de sédiments, ArcelorMittal Liberia a mis en œuvre, et continue de renforcer, un ensemble de mesures de gestion des sédiments et des eaux sur l'ensemble de ses opérations. Celles-ci comprennent notamment l'amélioration des infrastructures de confinement et de gestion des sédiments. ArcelorMittal Liberia a également réalisé un audit de l'ensemble des dispositifs existants de contrôle de la sédimentation et travaille en étroite collaboration avec ses équipes de planification minière. Dans le cadre de son processus de gestion des sédiments, l'entreprise réexamine régulièrement ses plans à mesure que ses activités se développent, afin de mieux intégrer la gestion des eaux de ruissellement à la conception et à la planification des opérations.

ArcelorMittal Liberia demeure pleinement engagée en faveur de la protection de l'environnement, du respect des exigences réglementaires et d'un dialogue constructif avec les communautés et les parties prenantes, afin de garantir que les préoccupations soulevées soient traitées de manière transparente et responsable.

16. In January 2025, the Centre for Environment and Development in Africa carried out a study on behalf of the Liberian government's National Bureau of Concessions, which found widespread heavy metal contamination in rivers, wells and water pumps located downstream of your mining operations in Nimba County. During two separate rounds of sampling, fluoride and lead in particular

were found in quantities exceeding WHO guidelines levels. Were you aware of this study? If so, how did you respond to this chemical pollution?

ArcelorMittal Liberia a pris connaissance de l'étude commandée par le Bureau national des concessions (*National Bureau of Concessions*).

La région du Nimba est une zone naturellement minéralisée qui abrite d'importants gisements de minerai de fer ainsi que des formations géologiques associées. En conséquence, des minéraux d'origine naturelle peuvent être présents dans les sols, les roches, les eaux de surface et les eaux souterraines. La détermination de l'origine et de l'importance de tout résultat spécifique relatif à la qualité de l'eau nécessite une évaluation scientifique approfondie prenant en compte la géologie locale, les conditions de référence, les méthodes d'échantillonnage et d'analyse, les facteurs saisonniers ainsi que d'autres sources potentielles.

ArcelorMittal Liberia prend très au sérieux toutes les préoccupations environnementales et demeure engagée à travailler de manière constructive avec les autorités gouvernementales compétentes, les organismes de réglementation, les communautés et les autres parties prenantes afin de mieux comprendre et traiter toute question susceptible d'être identifiée dans le cadre des activités de surveillance et d'évaluation environnementales.

L'entreprise dispose d'un programme complet de suivi environnemental et réalise régulièrement des contrôles de la qualité de l'eau conformément à ses engagements en matière de gestion environnementale et aux exigences réglementaires applicables.

Le suivi de la qualité de l'eau est un processus continu qui comprend des prélèvements et des analyses réguliers sur des sites définis afin d'évaluer la performance environnementale et de détecter toute préoccupation émergente. Lorsque des problèmes sont identifiés, ArcelorMittal Liberia travaille avec les autorités de régulation et les autres parties prenantes concernées pour analyser les résultats, déterminer les éventuelles mesures correctives nécessaires et mettre en œuvre les actions d'atténuation appropriées.

ArcelorMittal Liberia demeure pleinement engagée à protéger les ressources en eau, à respecter les réglementations environnementales et à maintenir un dialogue transparent avec les autorités publiques, les communautés et les autres parties prenantes concernant sa performance environnementale.

17. The same report states on page 60: “The Consultant was also unable to obtain water quality data from the periodic water quality tests conducted by the company [ArcelorMittal Liberia] for its internal quality control. These reports were requested by the Consultant but were not provided by the company.” Why did you not provide your water pollutant readings to this consultant appointed by the Liberian government? Do you intend to publish this data in the near future, as requested by several representatives of the communities located within your mining concession?

ArcelorMittal Liberia a pris connaissance de l'étude commandée par le Bureau national des concessions (*National Bureau of Concessions*) ainsi que de ses conclusions. L'entreprise n'est pas en mesure de commenter les circonstances spécifiques entourant les observations du consultant ni les éventuelles demandes qui auraient pu être formulées dans le cadre de cette étude.

18. Where is the water for ArcelorMittal Liberia's employees in Nimba County sourced from? Do they drink water from local rivers or other sources? Or do they drink bottled water supplied by you?

ArcelorMittal Liberia fournit de l'eau en bouteille à ses salariés sur ses sites opérationnels du Nimba.

L'entreprise réalise régulièrement des contrôles de la qualité de l'eau, transmet les résultats à l'Agence de protection de l'environnement (EPA) conformément aux exigences réglementaires, et met en œuvre diverses mesures visant à protéger les ressources locales en eau, notamment des systèmes de traitement des eaux usées, des infrastructures de contrôle des sédiments et des programmes de suivi environnemental.

Au-delà de ses propres effectifs, ArcelorMittal Liberia continue d'investir dans les infrastructures hydrauliques des communautés locales, notamment à travers l'installation de bornes-fontaines d'eau potable et la réhabilitation de pompes à main, afin d'améliorer l'accès à une eau potable sûre dans les communautés d'accueil.

19. We understand that in recent years ArcelorMittal Liberia has received several internal reports from employees regarding inadequate compensation paid to local farmers for the destruction of their land and pollution resulting from mining

sediment discharges. Can you confirm you have received such internal reports? If so, how did you respond to these reports?

ArcelorMittal Liberia reçoit des réclamations provenant de diverses sources (salariés, sous-traitants, communautés locales et autres parties prenantes) par l'intermédiaire de ses mécanismes établis de signalement, de dialogue et de gestion des réclamations. Conformément à ses pratiques, toute préoccupation relative à l'accès aux terres, à l'indemnisation, aux impacts environnementaux ou aux moyens de subsistance des communautés est examinée et investiguée selon les procédures de l'entreprise.

ArcelorMittal Liberia ne commente pas les signalements individuels ni les communications internes confidentielles. Toutefois, lorsque des préoccupations sont soulevées concernant l'indemnisation, l'accès aux terres ou les impacts environnementaux, l'entreprise évalue les questions soulevées, engage un dialogue avec les parties prenantes concernées et met en œuvre, si nécessaire, des mesures correctives ou d'atténuation.

S'agissant des indemnisations, ArcelorMittal Liberia applique des procédures établies en matière d'inventaire des biens, d'évaluation, de consultation et de conclusion d'accords d'indemnisation avec les utilisateurs des terres concernés. Depuis 2008, l'entreprise a versé plus de 22 millions de dollars américains d'indemnités au titre des cultures, des infrastructures et des baux fonciers.

En ce qui concerne le contrôle des sédiments et la gestion de l'eau, ArcelorMittal Liberia met en œuvre des programmes de suivi environnemental et applique diverses mesures, telles que des bassins ou pièges à sédiments, des dispositifs de drainage et des systèmes de traitement des eaux usées, destinés à réduire au minimum les impacts sur les cours d'eau environnants. La qualité de l'eau fait l'objet d'un suivi régulier et les résultats sont transmis à l'Agence de protection de l'environnement (EPA) conformément aux exigences réglementaires.

Lorsque les enquêtes mettent en évidence des possibilités d'amélioration, ArcelorMittal Liberia travaille avec les parties prenantes concernées et les autorités compétentes afin de répondre aux préoccupations identifiées et de renforcer les mesures d'atténuation. L'entreprise demeure engagée en faveur d'un dialogue continu, de la transparence et d'une amélioration constante de ses performances environnementales et sociales.

20. On its website, ArcelorMittal Liberia states: “We want to contribute to the development of strong and sustainable local communities where we work. We do this by being sensitive to local cultures, issues and priorities, and by engaging with our communities in an open and transparent way”. These ambitions appear to contradict the information set out above. What concrete measures have you taken, or do you intend to take, to fulfil your “sustainability” ambitions for operations in Nimba County?

ArcelorMittal Liberia considère que l'exploitation minière durable va au-delà du simple respect des exigences réglementaires et nécessite des investissements de long terme dans les personnes, les communautés, la protection de l'environnement et les opportunités économiques. Dans l'ensemble du comté de Nimba, l'entreprise poursuit ainsi des initiatives visant à générer des bénéfices sociaux, environnementaux et économiques durables en complément de ses activités minières.

Depuis 2008, ArcelorMittal Liberia a versé plus de 22 millions de dollars américains d'indemnités liées à l'accès aux terres, à l'enlèvement de cultures, aux infrastructures et aux baux fonciers, tout en soutenant la restauration des moyens de subsistance des ménages affectés par ses projets. L'entreprise continue également d'investir dans des programmes de développement communautaire, des initiatives agricoles, des infrastructures d'approvisionnement en eau, des dispositifs de dialogue avec les parties prenantes et des mécanismes de gestion des réclamations afin de soutenir le développement local et de répondre aux préoccupations des communautés.

L'un des principaux domaines d'intervention concerne les moyens de subsistance durables et la sécurité alimentaire. Au cours de la période considérée, ArcelorMittal Liberia a soutenu des programmes d'agriculture de conservation dans les communautés hôtes, notamment à travers la création de cinq pépinières produisant plus de 75 000 plants d'espèces indigènes destinés au reboisement, à la restauration des habitats et à l'agroforesterie. Des projets de riziculture ont été menés à bien dans quatre communautés, contribuant à améliorer la disponibilité alimentaire locale et la résilience des ménages. D'autres initiatives comprenaient des programmes de culture du palmier à huile et du bananier plantain au bénéfice des agriculteurs locaux, la construction d'installations de stockage agricole afin de réduire les pertes après récolte ainsi que des projets avicoles communautaires générant des revenus directs pour les ménages participants. Ensemble,

ces actions contribuent à renforcer la sécurité alimentaire, à diversifier les sources de revenus et à développer des économies locales plus résilientes.

ArcelorMittal Liberia continue également à investir de manière significative dans l'éducation, le développement des compétences et le recrutement d'effectifs libériens. En 2026, 391 employés ont suivi avec succès les programmes « Shopfloor Enhancement » et « Management », tandis que 24 jeunes Libériens ont bénéficié de bourses internationales dans les disciplines scientifiques et technologiques (STEM) dans le cadre du programme d'ArcelorMittal Liberia « Advanced Scholarship ». L'entreprise a par ailleurs renforcé ses initiatives de développement des talents avec le lancement des programmes « Young Professional » et « Engineering-in-Training » et du Centre de formation d'ArcelorMittal Liberia.

Grâce à son centre de formation professionnelle et à ses programmes de formation, ArcelorMittal Liberia crée des parcours vers l'emploi qualifié pour les Libériens. Depuis leur création, plus de 330 apprentis ont participé à ces programmes de formation professionnelle. Plus récemment, les promotions du programme « Process Operator Learnership » ont enregistré un taux de réussite de 100 %, débouchant sur le recrutement de 83 apprenants libériens dans les usines, les laboratoires et les activités portuaires. Des initiatives de formation communautaire ont également permis d'élargir les possibilités d'apprentissage de la lecture, de l'écriture et du calcul, ainsi que de préparation à l'emploi, touchant des centaines de résidents des communautés voisines des installations minières.

L'entreprise poursuit également son soutien à l'éducation à travers les écoles exploitées par ArcelorMittal Liberia et ses programmes de bourses d'études. Plus de 1 100 élèves y sont actuellement inscrits, contribuant ainsi à améliorer l'accès à une éducation de qualité pour les enfants des salariés ainsi que pour les communautés environnantes.

La protection de l'environnement demeure un pilier essentiel de l'approche de développement durable d'ArcelorMittal Liberia. L'entreprise poursuit la mise en œuvre de programmes de suivi de la qualité de l'eau, l'amélioration des systèmes de traitement des eaux usées, des mesures de contrôle des sédiments, des programmes de gestion de la biodiversité, des activités de réhabilitation minière et des initiatives de reboisement. Dans ce cadre, environ 120 000 arbres ont été plantés en 2024 afin de soutenir la restauration des terres et la réhabilitation environnementale.

La contribution d'ArcelorMittal Liberia au développement économique du Liberia se reflète également dans son engagement en faveur de l'emploi local et des achats auprès d'entreprises nationales. En juin 2026, les Libériens représentaient 78 % des postes professionnels, administratifs, techniques et de management au sein de l'entreprise. Par ailleurs, environ 77 % des dépenses d'approvisionnement étaient réalisées auprès d'entreprises enregistrées au Liberia, contribuant ainsi à maintenir la valeur économique dans le pays et à soutenir les objectifs nationaux de développement.

Dans l'ensemble, les programmes de développement durable d'ArcelorMittal Liberia témoignent d'un engagement constant en faveur de la création de valeur partagée à travers une gestion environnementale responsable, l'investissement dans les communautés, le développement des compétences, la participation de l'économie locale et le soutien aux moyens de subsistance. L'objectif est de veiller à ce que les bénéfices de l'activité minière contribuent au développement à long terme du comté de Nimba et du Liberia dans son ensemble.

Questions ArcelorMittal Liberia

Bonjour,

Journaliste pour le média français Disclose (disclose.ngo), je prépare un article sur les impacts des opérations d'ArcelorMittal Liberia sur les populations locales et l'environnement.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous mes questions, auxquelles **je vous demande de bien vouloir répondre au plus tard d'ici vendredi 9 octobre à 12h00 CEST.**

1. Quels sont les volumes (en tonnes) d'exportation de minerai de fer attendus pour l'année 2026 depuis Buchanan ?
2. D'après nos informations, ArcelorMittal Liberia a exporté 12,7 millions de tonnes de minerai de fer vers deux aciéries d'ArcelorMittal en France (Dunkerque et Fos-sur-Mer), entre janvier 2020 et août 2026. Confirmez-vous cette information ?
3. D'après plusieurs expert·es que nous avons consulté·es, le minerai de fer actuellement extrait puis concentré par ArcelorMittal au Libéria n'est pas de qualité « DRI-grade », et ne peut donc être in fine réduit en briquettes HBI utilisables dans un four à arc électrique. Confirmez-vous cette information ?
4. En mars 2026, ArcelorMittal Liberia reconnaissait dans un courrier adressé à plusieurs communautés locales du comté de Nimba avoir indemnisé "22,1%" des exploitants agricoles présents dans la Tokadeh Sterilization Area Drilling (TSAD), alors que plusieurs d'entre eux sont éligibles à une compensation depuis plusieurs années. Combien d'agriculteurs sont présents dans cette zone ? Comment expliquer un tel retard dans leur indemnisation ?
5. Quelle proportion de ces agriculteurs a été effectivement indemnisée à la date du 1er octobre 2026 ?
6. Le Land Rights Act du 19 septembre 2018 prévoit, dans le cas de l'exploitation de ressources minières souterraines, un "Free, Prior and Informed Consent (FPIC)" des propriétaires de terres coutumières avant l'utilisation du terrain en surface. Nous avons obtenu de nombreux témoignages, appuyés par des photos et des vidéos, d'habitants des villages de Bonla et Gbarpa qui montrent des bulldozers appartenant à des sous-traitants d'ArcelorMittal et qui détruisent des terres coutumières, sans préavis. Comment réagissez-vous à ces informations ?

7. En août 2026, ArcelorMittal Liberia a été condamné à une amende de 400 000 dollars US par l'Agence pour la protection de l'environnement du Liberia (EPA), assortie de réparations de 100 000 dollars US. Cette amende fait suite à deux autres sanctions similaires prononcées par l'EPA depuis 2022, notamment pour pollution de l'eau. Alors que des déversements de sédiments miniers dans l'eau ont été observés plusieurs fois aux abords de vos opérations minières par l'EPA, quelles mesures avez-vous prises pour éviter de nouveaux dommages ? Avez-vous compensé les habitants touchés par la pollution ? Si oui, par quels moyens et à quel coût ?
8. En janvier 2025, le laboratoire Center for Environment and Development in Africa a réalisé une étude pour le compte du National Bureau of Concessions du gouvernement libérien qui établit une contamination aux métaux lourds omniprésente dans les rivières, les puits et les pompes situées en aval de vos opérations minières dans le comté de Nimba. Lors de deux vagues de prélèvements distinctes, du fluorure et du plomb ont notamment été relevés à des niveaux supérieurs aux valeurs guides de l'OMS. Avez-vous eu connaissance de cette étude ? Si oui, comment avez-vous réagi face à ces pollutions chimiques ?
9. Ce même rapport indique, page 60 : “the Consultant could not also obtain water quality data from the periodic water quality test conducted by the company [ArcelorMittal Liberia] for its internal quality control. These reports were requested by the Consultant but were not given by the company.”. Pourquoi n'avez-vous pas transmis vos relevés de polluants dans l'eau à ce consultant mandaté par le gouvernement libérien ? Comptez-vous publier ces données prochainement, comme le demandent plusieurs représentants des communautés situées dans votre concession minière ?
10. Comment est assuré l'approvisionnement en eau des employés d'ArcelorMittal Liberia dans le comté de Nimba ? Boivent-ils l'eau issue des cours d'eau ou puisée localement ? Ou boivent-ils de l'eau en bouteille acheminée par vos soins ?
11. Selon nos informations, ces dernières années, ArcelorMittal Liberia a reçu plusieurs signalements internes d'employés sur les défauts de compensation des agriculteurs locaux pour la destruction de leurs terres et sur la pollution issue des déversements de sédiments miniers. Confirmez-vous ces informations ? Si oui, comment avez-vous réagi face à ces alertes ?
12. Sur son site web, ArcelorMittal Liberia affirme : “We want to contribute to the development of strong and sustainable local communities where we work. We do

this by being sensitive to local cultures, issues and priorities, by engaging with our communities in an open and transparent way”. Ces ambitions semblent contradictoires avec les informations exposées ci-dessus. D’une manière générale, quelles mesures sérieuses avez-vous prises ou comptez-vous prendre pour mener à bien vos ambitions en matière de “Sustainability” pour les opérations dans le comté de Nimba ?

Compte tenu de nos délais de production, je vous remercie d’avance pour votre réponse dans les délais indiqués.

Bien cordialement,

Questions ArcelorMittal France

Bonjour,

Journaliste pour le média Disclose, je prépare un article sur les impacts des opérations d'ArcelorMittal au Libéria, en lien avec l'approvisionnement en minerai de fer des sites de Dunkerque et Fos-sur-Mer.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous mes questions, auxquelles **je vous demande de bien vouloir répondre au plus tard d'ici vendredi 9 octobre à 12h00.**

Concernant vos approvisionnements en minerai de fer

1. Quels sont les principaux pays qui fournissent du minerai de fer aux aciéries de Dunkerque et Fos-sur-Mer depuis 2020 ?
2. D'après nos informations, ArcelorMittal a importé à Dunkerque et Fos-sur-Mer un total de 12,7 millions de tonnes de minerai de fer en provenance du port de Buchanan, au Libéria, entre janvier 2020 et août 2026. Confirmez-vous cette information ?
3. D'après plusieurs expert·es que nous avons consulté·es, le minerai de fer extrait puis concentré par ArcelorMittal au Libéria n'est pas de qualité « DRI-grade », et ne peut donc être in fine réduit en briquettes HBI utilisables dans un four à arc électrique. Confirmez-vous cette information ?
4. Selon nos calculs, ArcelorMittal s'est vu attribuer un total de 244 millions d'euros d'aides par l'État français depuis 2012 spécifiquement fléchées vers la transition écologique de ses process industriels. Confirmez-vous ce montant ?
5. En 2020, ArcelorMittal annonce son ambition d'atteindre la neutralité carbone en 2050. Dans les mois qui suivent, vous annoncez la construction de cinq fours à arc électrique et d'unités de réduction directe du minerai de fer sur le sol européen. À la date d'aujourd'hui, un seul projet de four à arc électrique subsiste, sur le site de Dunkerque. Comment expliquez-vous ces renoncements successifs ? Comment comptez-vous atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 malgré tout ?

Concernant vos approvisionnements en charbon

6. En avril 2026, ArcelorMittal France a publié [un communiqué](#) en réaction à l'article

publié par Disclose sur la mine de charbon de Moatize, au Mozambique, qui a approvisionné l'aciérie de Dunkerque. Le groupe ArcelorMittal a-t-il réalisé une nouvelle évaluation des risques de la mine depuis la publication de cet article ? Si oui, quel en a été le résultat ?

7. Ce même communiqué indiquait : « nous sommes en contact avec Jindal Global Trading au sujet des signalements de niveaux élevés de PM2,5 et des problèmes de santé associés. Nous fournirons une information actualisée le cas échéant sur ce sujet le moment venu, une fois nos échanges avec Jindal Global Trading achevés. » Le groupe Jindal Global Trading vous a-t-il fourni des mesures actualisées de PM2,5 au sein et aux abords de la mine depuis cette date ?
8. La mine de Moatize a-t-elle été exclue de la chaîne d'approvisionnement du groupe ArcelorMittal France ?

Compte tenu de nos délais de production, je vous remercie d'avance pour votre réponse dans les délais indiqués.

Bien cordialement,

Questions Gouvernement du Liberia

[Bureau national des concessions minières] [Ministère des mines et de l'énergie] [Bureau du président et du vice-président]

Bonjour,

Journaliste pour le média Disclose, je prépare un article sur les impacts des opérations de la société ArcelorMittal Libéria dans le comté de Nimba. À ce titre, je souhaite vivement recueillir la position des autorités libériennes au sujet des atteintes à l'environnement et la destruction de terres dénoncée par plusieurs centaines d'habitants.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous mes questions, auxquelles **je vous demande de bien vouloir répondre au plus tard d'ici vendredi 9 octobre à 12h00.**

1. En janvier 2025, le laboratoire Center for Environment and Development in Africa a réalisé une étude pour le compte du National Bureau of Concessions du gouvernement libérien qui établit une contamination aux métaux lourds omniprésente dans les rivières, les puits et les pompes situées en aval des opérations minières d'ArcelorMittal Liberia dans le comté de Nimba. Lors de deux vagues de prélèvements distinctes, du fluorure et du plomb ont notamment été relevés à des niveaux supérieurs aux valeurs guides de l'OMS. Comment avez-vous réagi après avoir pris connaissance de cette étude ? Des mesures de protection des ressources en eau ont-elles été prises ?
2. Ce même rapport indique, page 60 : "the Consultant could not also obtain water quality data from the periodic water quality test conducted by the company [ArcelorMittal Liberia] for its internal quality control. These reports were requested by the Consultant but were not given by the company.". La société ArcelorMittal Liberia a-t-elle transmis au gouvernement libérien ses relevés de polluants dans l'eau ? Si oui, quels sont les résultats ?
3. Ce même rapport recommande, page 62, [protection de la santé / étude épidémiologique], qu'un "public health expert (Consultant) should be hired by GOL to conduct behavior change awareness in all the impacted communities within the concessions areas." Est-ce qu'un tel expert a été mandaté par le gouvernement ? Si oui, quelles sont les actions qu'il a menées et dans quelles localités ?

4. Ce rapport préconise aussi (page 62) “a quarterly water quality assessment covering all the impacted communities within the company's parameters of operation for trend analysis be conducted. The findings from the same be shared with the Environmental Protection Agency (EPA), the National Bureau of Concessions, the county authorities (Nimba County), the Ministry of Internal Affairs, and Civil Society organizations working within Nimba County.” Cette étude trimestrielle a-t-elle été menée depuis janvier 2025 ? Si oui, quels en sont les résultats ?
5. Enfin, ce rapport indique (page 62) : “There exists a need for the Government of Liberia to hire an external expert in Water Standard Quality control to conduct further investigations on the causes and extent of water combination against the ArcelorMittal Liberia water quality baseline data, specifically for water sources in the concession areas.” Est-ce qu’un tel expert a été mandaté par le gouvernement ? Si oui, quelles sont les actions qu’il a menées et dans quelles localités ?
6. D’après le MDA signé entre le gouvernement du Libéria et ArcelorMittal Libéria, “In the event that occupation of private land within the Concession Area will be required for or incidental to the Operations, the CONCESSIONAIRE shall endeavor, by direct agreement with the owner(s), to enter upon and utilize such private land.” D’après plusieurs témoignages recueillis par Disclose, la société ArcelorMittal Libéria n’a pas reçu le consentement préalable des propriétaires de terres privées avant d’y faire intervenir des bulldozers pour la construction d’infrastructures telles que des routes, des barrages ou des zones de stockage de déchets. Comment réagissez-vous à ces informations ?
7. Le Land Rights Act du 19 septembre 2018 prévoit, dans le cas de l’exploitation de ressources minières souterraines, un “Free, Prior and Informed Consent (FPIC)” des propriétaires de terres coutumières avant l’utilisation du terrain en surface. Nous avons obtenu de nombreux témoignages, appuyés par des photos et des vidéos, d’habitants des villages de Bonla et Gbarpa qui montrent des bulldozers appartenant à des sous-traitants d’ArcelorMittal Libéria et qui détruisent des terres coutumières, sans préavis. Comment réagissez-vous à ces informations ?
8. D’après le MDA signé entre le gouvernement du Libéria et ArcelorMittal Libéria, “The GOVERNMENT may, at the expense of the CONCESSIONAIRE, conduct a periodic environmental audit and assessment, consistent with the Environmental Protection and Management Law of Liberia, of any or all areas encompassing the Concession Area to ascertain that the CONCESSIONAIRE's Operations are conducted

in conformity with generally accepted environmental practices and standards and with the Environmental Impact Assessment Study.” Combien d’audits environnementaux périodiques ont été menés par le gouvernement libérien dans la concession de Nimba depuis 2005 ? Pouvez-vous nous transmettre ces audits ?

9. Dans une communication envoyée au ministère des mines le 31 mai 2026, l’Affected Farmers Union “request that AML compensate affected farmers with 80% of the total assessed value of the crops and farms impacted by its operations within the TSA area.”. Quelles mesures a pris le gouvernement pour donner suite à cette demande, qui fait suite à l’occupation de terres privées par ArcelorMittal Libéria ? Combien d’agriculteurs présents dans la TSAD ont été indemnisés à ce jour ? Et quel a été le montant total des indemnisations reçues ?
10. Dans une communication envoyée au vice-président le 22 juin 2026, l’Affected Farmers Union affirme, au sujet de la somme des indemnisations destinées aux agriculteurs présents dans la TSAD, qu’un représentant d’ArcelorMittal Libéria “reduced the compensation amount from over four million United States dollars (US\$4,000,000) to seven hundred thirty-two thousand United States Dollars (US\$732,000)”. Confirmez-vous cette information ? Quelle suite avez-vous donné à la demande de l’Affected Farmers Union de conclure l’indemnisation de l’ensemble des agriculteurs présents dans la TSAD ?
11. En juin 2025, le président Joseph Nyuma Boakai a affirmé, lors de l’inauguration du concentrateur d’ArcelorMittal à Tokadeh : “This brings great relief to our economy. It’s not just about the scale of capital—it’s about the thousands of lives being touched, families being supported, and skills being developed”. Compte tenu de la pollution de l’eau mesurée au sein de la concession minière, des problèmes de santé et de l’accaparement de terres rapportés par les habitants, et des sanctions successives de l’Autorité de la protection de l’environnement (EPA) du Libéria contre ArcelorMittal pour ses atteintes à l’environnement, M. le Président considère-t-il que l’impact économique de l’entreprise pour le Libéria est plus important que la santé de la population et la protection du vivant ?

Compte tenu de nos délais de production, je vous remercie d’avance pour votre réponse dans les délais indiqués.

Bien cordialement,